

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 7 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Claude DEVILLERS, Maire.

Présents : Mesdames Pauline DECAUX, Isabelle MAURICE et Messieurs Jean-Marie CONSTANT, David COTU, Thierry DECAUX, Olivier KWACZALA, Yves PAUL.

Absents excusés : Madame Maryse LEDREUX qui a donné procuration à Madame Isabelle MAURICE, Franck LEFEVRE, Franck PREVOST

Secrétaire de séance : Madame Pauline DECAUX

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 10 mai 2019 par Madame DEVILLERS Marie-Claude. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'Ordre du Jour : travaux d'agrandissement de la salle Michel DECAUX. Rajout autorisé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

➤ **Compte rendu des réunions syndicales :**

Pas de réunion depuis le 10 mai

➤ **Remplacement des brides sur les cloches de l'église :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Bodet, suite à sa visite d'entretien annuelle a constaté que les brides des cloches n°1 et 3 étaient en mauvais état. Ce jeu important donne du ballant lors des sonneries de tintement. Un devis de 1414€ HT est à l'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis et programmer rapidement les travaux.

➤ **Travaux d'agrandissement de la salle Michel Decaux :**

Vu l'achat proposé de matériel et de vaisselle, la réserve devient trop petite. Madame le Maire propose d'agrandir la réserve d'une vingtaine de mètres carrés pour ne rien laisser dans la salle quand celle-ci est louée le weekend.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à déposer une Déclaration Préalable de Travaux auprès du service Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et à faire réaliser les travaux dès que possible.

➤ **Mise en non-valeur d'une créance irrécouvrable :**

Un chèque déposé à la trésorerie pour un acompte de location de salle en 2014 d'un montant de 50€ doit être mis en non-valeur.

La trésorerie de Beauvais Banlieue l'a classé en poursuite sans effet. Le montant étant inférieur à 100€, le coût des poursuites serait plus important que le montant à récupérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à émettre un mandat au compte 6541 typé « non-valeur » pour la somme de 50€

➤ **Etude de différents devis :**

- Un devis a été demandé pour enlever les radiateurs et installer un ballon d'eau chaude à la maison communale. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les devis et à faire exécuter les travaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Journées du patrimoine les 21 et 22 septembre 2019 : l'église sera ouverte uniquement le 21 septembre
 - Radars pédagogiques : les amendes de police viendront subventionner l'installation des radars pédagogiques
- Prochaine réunion de Conseil : vendredi 5 juillet 2019 à 20 heures 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 15